



Section de la HAUTE MARNE

Le 21 avril 2010

II. Secrétaire Départementale : Rachel SUGNEAU SIP Chaumont
Boite aux lettres électronique : rachel.sugneau@dgfip.finances.gouv.fr
Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

Compte rendu de la réunion du CHSDI du 20/04/2010

Le PV de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

IV. Bilan de l'exercice 2009

Le bilan de l'année passée est qualifié de positif par le président. Toutes les opérations engagées ont été achevées comme prévu avant la fin de l'année.

La totalité de l'enveloppe qui nous avait été affectée a été dépensée.

63 agents ont été formés en plus de ceux formés sur site et ce malgré l'annulation de quelques sessions due le plus souvent à des contraintes de services.

1 agent a subi un accident de service

3 agents un accident de travail

1 agent un accident de mission

I. Rapport de l'inspecteur d'hygiène et sécurité.

M Orsini a fait le compte rendu des visites de sites sur lesquels il s'était rendu en 2009.

Langres

Tout ce qui avait été demandé notamment la pose d'une main courante.

Il a rappelé que les ascenseurs doivent faire l'objet d'un contrôle technique tous les 5 ans et que les places de parking réservées aux agents doivent le rester quitte à faire installer des arceaux.

Bourbonne les Bains

L'installation électrique a été revue ; par contre les essuie-mains communs ne sont pas satisfaisants.

Terre Natale

Fermé depuis la visite

Chevillon

Les problèmes d'insectes et d'abeilles ont été résolus.

Prauthoy

A fait l'objet de travaux. Si le permis de construire a été délivré après le 01/07/1999, il n'y a pas de recherche d'amiante à faire.

Si non il faut le faire qu'il s'agisse de construction ou de restructuration.

II. DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)

Le président souligne l'excellent travail qui a été fourni par les ACMO et le groupe de travail et ce sur chaque site. Il souligne également que tout ce qui a été noté dans le document ne revêtait pas du même niveau de préoccupation.

C'est un document de base qui doit permettre à chaque administration de tenir une ligne de conduite commune.

Compte tenu de la densité le programme qui est censé être réalisé annuellement sera plutôt pluriannuel.

FO a rappelé que 6 chefs de poste n'ont pas répondu au questionnaire dont les plus gros.
Le président nous a assuré que les retardataires seraient relancés et que tout le monde devrait rendre sa copie.
Il a également été fait remarquer qu'apparemment tous les agents n'avaient pas été consultés et que les agents étaient plus préoccupés par les problèmes d'hygiène et de sécurité que les chefs de service.
Pourtant tous les chefs de service ont fait l'objet d'une formation d'une demi-journée.
Ce qui ressort le plus, ce sont les risques psychosociaux.
L'inspecteur d'hygiène et de sécurité nous a rappelé qu'en vertu des articles L41-2-1 et L 42-2-1 du code du travail, les chefs de service ont en charge la sécurité de leurs agents mais les agents ne doivent pas non plus être indifférents aux problèmes de leurs collègues et qu'il est de leur devoir de signaler à la hiérarchie tous problèmes éventuels.
La DGCCRF qui est dorénavant intégrée à la DDCSPP n'a pas non plus rendu le document sachant qu'ils devaient déménager au plus tard au 01/01/2011. Malgré tout ils font toujours partie du ministère des finances.
Les plans de leurs futurs locaux ont été soumis à l'inspecteur d'hygiène et sécurité qui les examinera à titre amical bien qu'ils dépendent juridiquement de l'inspection du travail.
Le président a rappelé à monsieur COMBRAY que bien que la DGCCRF déménage, il lui reste malgré tout des missions à accomplir et qu'elle n'est pas dispensée de rendre le document unique.

Les syndicats quant à eux ont émis un avis réservé compte tenu des faibles moyens dont dispose le CHS et remercient les ACOMO pour le travail remarquable qu'ils ont réalisé pour l'élaboration du document unique.

V. Travaux immobiliers

Les travaux sur le site de Saint Dizier ont débuté en avril pour se terminer en juin. Les travaux de désamiantage sont terminés
En attendant la réception du public se fait dans des mobilhomes et les agents sont très bien installés.
L'inspecteur d'hygiène et sécurité a été associé et fait remarquer avec satisfaction que tous les étages sont dorénavant accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Il suggère cependant un éclairage sélectif pour économiser l'énergie d'une part et limiter la fatigue aux agents.

Les travaux sur Chaumont devraient bientôt commencer. Les plans ont été finalisés. Il est rappelé que ses travaux ont été entrepris pour accéder à la volonté du gouvernement de rationaliser le nombre de m2 par agent qui ne doit pas excéder 12 m2.

VI. Note d'orientation nationale

Elle tient compte de l'environnement social et réglementaire.
Les démarches doivent être engagées en corrélation avec le document unique.
Il faut poursuivre l'action engagée en faveur des personnels handicapés.
Nous disposons au niveau national de 4 ergonomes ce qui est encore trop peu malheureusement.

VII. Programme d'intervention

Validé sous réserve qu'une note ne vienne le bouleverser

VIII. Crédits 2010

Une enveloppe de 48 263€ nous est attribuée sur un budget de 60 000€ compte tenu de la réserve.
Nous avons provisionné 12 000€ afin d'assurer les formations engagées et en engager d'autres rendues prioritaires dans le cadre du document unique et 1 000€ pour assurer les moyens de fonctionnement du secrétariat du CHS.
L'acquisition d'un fauteuil pour une personne ayant des problèmes de dos et l'acquisition d'un lit pour l'infirmerie de ST DIZIER pour un montant global d'environ 500€ a également été voté.
Quant au reste des crédits, les besoins n'ayant pas été recensés en tenant des priorités dues au document unique, ils seront réexaminés en juin après réajustement en fonction de la note d'orientation.

Fin de la réunion pas de questions diverses.

Compte rendu effectué par Michèle DIDIER